SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée Nationale.

TOME XXII

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Par M. Jacques MOSSION,

Sénateur.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6º législ.): 560 et annexes, 570 (annexe 37), 574 (tome V), 575 (tome XVI) et in-8" 79.

Sénat : 73 et 74 (tome III, annexe 27) (1978-1979).

⁽¹⁾ Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président; Robert Laucournet, Bernard Legrand, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, vice-présidents; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, Fernand Chatelain, André Barroux, secrétaires; Octave Bajeux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Raymond Bouvier, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Pierre Croze, René Debesson, Hector Dubois, Raymond Dumont, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Léon-Jean Grégory, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Jean-Paul Hammann, Rémi Herment, Bernard Hugo, Maurice Janetti, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, France Lechenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Daniel Millaud, Louis Minetti, Paul Mistral, Jacques Mossion, Pierre Noé, Henri Olivier, Louis Orvoen, Bernard Farmantier, Bernard Pellarin, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice Prévoteau, François Prigent, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Roger Rinchet, Jules Roujon, Maurice Schumann, Michel Sordel, Pierre Tajan, René Travert, Raoul Vadepled, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

Loi de finances. - Territoires d'Outre-Mer.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
PREMIERE PARTIE. — Evolution globale de la situation économique des Territoires d'Outre-Mer	3
CHAPITRE PREMIER. — La situation économique des Territoires d'Outre-	5
Chapitre II. — Les problèmes communs aux Territoires d'Outre-Mer	7
DEUXIEME PARTIE. — Evolution de la situation économique de chacun des Territoires d'Outre-Mer	9
CHAPITRE PREMIER. — La situation économique de la Nouvelle-Calédonie.	9
1. — Situation économique et statut	9
2. — L'économie calédonienne est dominée par le nickel	9
3. — La population calédonienne et le problème mélanésien	10
4. — Les insuffisances de l'économie	11
CHAPITRE II. — Les perspectives de développement économique de la Polynésie française	12
1. — Situation géographique et statut	12
2. — Démographie et problèmes sociaux	12
3. — L'implantation du Centre d'expérimentation atomique	13
4. — Production agricole	14
5. — Espoir maritime	15
6. — Le tourisme	16
CHAPITRE III. — Les autres Territoires	17
1. — Iles Wallis et Futuna	17
2. — Les Nouvelles-Hébrides	18
3. — Les Terres australes et antarctiques françaises	20
4. — Les Iles éparses de l'océan Indien	22
TROISIEME PARTIE. — Examen sommaire des crédits	23
CHAPITRE PREMIER. — Dépenses ordinaires	23
1. — Moyens des services	23
2. — Interventions de l'Etat	24
Chapitre II. — Dépenses en capital	25
1 Les crédits de paiement	25
2 Les autorisations de programme	25
Conclusion	27
Examen en commission	29
Annexes	31
Annexe 1. — Récapitulation de l'elfort budgétaire consacré aux Territoires d'Outre-Mer	33
Annexe 2. — Répartition prévisionnelle des deux sections du FIDES.	35
Annexe 3. — Modalités de l'aide de l'Etat aux communes des Territoires du Pacifique	37

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Cette année, pour la première fois, la Commission des Affaires économiques et du Plan s'est saisie du budget des Territoires d'Outre-Mer en vue de prononcer un avis sur ces dispositions du projet de loi de finances. Il a donc paru préférable à son rapporteur d'adopter une démarche descriptive et synthétique qui s'attache à faire ressortir l'évolution économique récente des Territoires d'Outre-Mer et à souligner l'importance des ressources potentielles liées à l'exploitation de la mer et des fonds marins.

Aussi, après avoir dressé un tableau d'ensemble de l'économie des TOM et avoir évoqué leurs problèmes communs, le présent rapport indiquera les perspectives de développement qui s'offrent pour chaque territoire.

• •

Les Français sont renommés pour leur mauvaise connaissance de la géographie, et beaucoup d'entre eux ont sans doute du mal à situer avec précision les Territoires d'Outre-Mer.

En 1976 le Territoire de Saint-Pierre et Miquelon acquiert le statut de département.

Les Comores préfèrent accéder à l'indépendance à l'exception de Mayotte.

En 1977 c'est le Territoire des Afars et des Issas qui accède à l'indépendance.

Les Territoires d'Outre-Mer comprennent donc actuellement la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, les îles Wallis et Futuna, les Nouvelles-Hébrides, les îles éparses de l'océan Indien et les Terres australes et antarctiques françaises.

Je me bornerai à indiquer, pour situer d'emblée le problème de leurs relations avec la métropole, que leur centre de gravité se situe à 20 000 kilomètres de la France.

PREMIERE PARTIE

EVOLUTION GLOBALE DE LA SITUATION ECONOMIQUE DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER ET PROBLEMES COMMUNS

CHAPITRE PREMIER

La situation économique des Territoires d'Outre-Mer.

La Nouvelle-Calédonie est dominée par le problème du nickel.

Le type de minerai que l'on y trouve est le minerai oxydé. Ce type de minerai est plus délicat à traiter mais à terme, le minerai sulfuré extrait surtout au Canada ne suffira plus pour la production mondiale.

Il faudra se rabattre sur le type de minerai que l'on trouve en Nouvelle-Calédonie.

Les réserves mondiales de minerai de ce genre peuvent être estimées à 200 millions de tonnes.

La Nouvelle-Calédonie en représente environ 25 %, chiffre que l'on peut comparer à la production annuelle actuelle mondiale qui est de 500 millions de tonnes pour se rendre compte des réserves de la Nouvelle-Calédonie.

Indépendamment de cette situation privilégiée, il faut remarquer que toute la vie de l'économie de la Nouvelle-Calédonie est dominée par le problème foncier.

Si sur les 130 000 habitants les Européens et assimilés représentent 51 000 personnes, les Mélanésiens en représentent 55 000.

En schématisant, le problème est le suivant : les Mélanésiens cantonnés dans les tribus ou réserves occupent 32 hectares par exploitation agricole. Les Européens occupent 364 hectares par exploitation agricole.

La place du nickel dans l'économie est telle que l'agriculture n'a qu'un produit intérieur brut de l'ordre de 5 %, ce qui est nettement insuffisant, et ne suffit pas aux simples besoins locaux.

Les seuls produits d'exportation sont le café et le coprah.

La pêche : le Mélanésien n'a jamais été un pêcheur de haute mer à la différence du Polynésien.

Actuellement, la pêche donne des résultats extrêmement limités.

L'aquaculture paraît se développer.

La Polynésie française. — Trois activités dominent son économie : le tourisme, la culture du coprah et l'implantation du Centre d'expérimentation atomique.

Une quatrième activité semble devoir se développer, et les habitants de la Polynésie y ont placé leurs espoirs : il s'agit de l'activité maritime qui paraît s'orienter dans trois directions : le ramassage et le traitement des nodules polymétalliques, le développement de la pêche au large, et enfin l'aquaculture dans les lagons.

En ce qui concerne les îles Wallis et Futuna, la faible superficie du Territoire, la population réduite, la faiblesse des ressources naturelles, l'appauvrissement progressif du lagon limitant ainsi le développement de la pêche, sont autant de facteurs qui contribuent à l'expatriement de la population vers la Nouvelle-Calédonie, et explique l'importance relative de la population venant de ces îles dans la démographie de la Nouvelle-Calédonie.

Pour les Nouvelles-Hébrides, la principale ressource provient des exportations de coprah et de viande bovine.

Les exportations de cacao, de poissons congelés, de bois et de manganèse fournissent des ressources d'appoint.

Seuls les colons européens, les fonctionnaires français et britanniques, les commerçants chinois et une infime minorité de Mélanésiens (religieux, hommes politiques et enseignants), disposent d'un niveau de vie occidental, alors que dans certaines îles, des tribus vivent encore à l'âge de pierre.

Les seules activités des *lles éparses de l'océan Indien* sont d'ordre scientifique, particulièrement dans le domaine des sciences de la vie.

L'état et l'entretien des pistes d'atterrissage, les équipements nécessaires au personnel qui y travaille, les projets de mise en valeur touristique ou autres, semblent pour l'instant mis au sommeil.

Autour des Terres australes et antarctiques françaises, la pêche constitue à l'heure actuelle la seule ressource économique.

CHAPITRE II

Les problèmes communs aux Territoires d'Outre-Mer.

Beaucoup de points communs se retrouvent dans ces territoires au niveau de l'éloignement d'abord, des ethnies, du climat, de l'importance de la mer sur l'économie de ces pays, et c'est à travers ces traits communs que nous pouvons dégager les actions communes pour améliorer l'économie de ces territoires.

La première action est le développement du tourisme. Cette action est liée au problème des liaisons et plus spécialement des liaisons aériennes. Partout l'éloignement se traduit par des coûts de transport élevés, et il semblerait que la première des aspirations soit une baisse de ces coûts, seul facteur positif au développement des échanges.

L'agriculture, malgré un climat particulièrement favorable, ne permet nulle part d'assurer l'équilibre pour les besoins des populations.

Une diversification de production s'avère nécessaire, avec une augmentation de la productivité surtout pour les petites exploitations tenues en grande partie par des autochtones.

Ce développement de l'agriculture n'est possible qu'avec une réforme foncière en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, réforme d'autant plus délicate qu'il faut respecter certaines traditions.

La pêche doit partout êfre développée, particulièrement la pêche en haute mer.

La chance du droit de la mer sur les 200 milles doit être saisie.

Si ces territoires sont étroitement liés, par leur population de colons, avec la Métropole, leur éloignement va peut-être nous conduire à trouver des marchés de proximité dont les intérêts sont quelquefois opposés à ceux du Marché commun, mais qui sont les seuls garants d'un véritable essor économique.

Il est peut-être bon de rappeler que des lois existent pour favoriser les investissements dans ces territoires.

Je pense par exemple à la loi du 27 décembre 1975, qui permet à un entrepreneur qui investit, de déduire de son assiette fiscale 50% de la valeur de son investissement sous certaines conditions.

Il est bon pour lutter contre les problèmes d'emploi qui s'installent dans certains de ces territoires, de favoriser certaines installations. Mais il faut toutefois le faire avec prudence car deux facteurs essentiels doivent être préservés: la beauté des sites et l'équilibre entre la production et les possibilités d'auto-consommation.

Seules, des fabrications susceptibles d'être écoulées sur les gros marchés de proximité doivent être implantées à une grande échelle. Il s'agirait dans ce cas, pour ces territoires, d'être des tremplins pour l'exportation.

Il conviendrait enfin de mener à bien la réforme fiscale nécessaire pour la bonne harmonie de ces populations.

Cette réforme doit prendre en compte à la fois la justice fiscale, et l'intérêt économique des territoires, avec pour objectif la diminution d'une fiscalité indirecte injuste et génératrice d'inflation au profit d'une fiscalité directe répondant mieux au redressement de la situation.

Les Territoires d'Outre-Mer sont associés à la communauté économique européenne en vertu des accords de Lomé signés en février 1975.

Cette association comporte l'application aux TOM du système de stabilisation des recettes d'exportation (STABEX). Ce dispositif s'applique notamment à la production de coprah des Nouvelles-Hébrides.

Le Convention de Lomé a, en outre, permis l'intervention du Fonds européen de développement (FED) et de la Banque européenne d'investissements (BEI) dans les TOM. Les travaux subventionnés par le FED concernent le secteur routier, des opérations d'adduction d'eau et des programmes de mise en valeur agricole.

DEUXIEME PARTIE

EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE CHACUN DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

CHAPITRE PREMIER

La situation économique de la Nouvelle-Calédonie.

1. — SITUATION ÉCONOMIQUE ET STATUT

A 1 350 kilomètres à l'Est de l'Australie, entre le 160° et le 170° méridien, et sur le 20° parallèle, se situe la Nouvelle-Calédonie, d'une superficie égale à deux fois la Corse (25 000 kilomètres carrés), et peuplée de 135 000 habitants.

La Nouvelle-Calédonie est régie par la loi du 28 décembre 1976. La France y est représentée par un haut commissaire de la République.

Les institutions territoriales comprennent le Conseil de Gouvernement et l'Assemblée territoriale.

2. — L'ÉCONOMIE CALÉDONIENNE EST DOMINÉE PAR LE NICKEL

En 1976-1977, la récession s'est poursuivie en Nouvelle-Calédonie.

L'étude faite par l'Institut d'émission d'Outre-Mer enregistre une diminution de 47 % de la production de minerai de nickel, et de 45 % de l'exportation. Par voie de conséquence, la demande de biens de consommation et de logements a diminué, du fait notamment de l'émigration d'une partie de la main-d'œuvre d'origine extérieure.

La production de chrome dans le premier semestre a augmenté de 40 %, tandis que l'exportation a été nulle durant la même période.

En agriculture, la production de coprah a diminué de 25 % au cours du premier semestre. Celle du café a diminué de 9 % dans la catégorie « Robusta » et de 44 % dans la catégorie « Arabica », pendant que les exportations ont augmenté de 9 % pour le coprah, mais diminué de 77 % pour le café.

Il n'existe pas de pêche industrielle en Nouvelle-Calédonie. Celle-ci conserve un caractère artisanal et très largement occasionnel, et l'on peut estimer que la production est voisine de 900 tonnes par an.

Seule l'activité touristique avait marqué une progression entre 1976 et 1977 de l'ordre de 15 %. Cette progression se confirme pour le premier semestre 1978 (+ 22 %).

Ces différents chiffres se traduisent dans les autres secteurs d'activité par la même régression de la production. La consommation d'électricité a diminué de 18 % dans le premier semestre 1978.

Le nombre des logements, qui a été de 21 % inférieur en 1977 par rapport à 1976, voit une régression de 30 % pour les six premiers mois de 1978.

Enfin les travaux publics, malgré l'effort qui a été tenté pour essayer de compenser la perte en construction de logements, voit son chiffre de dépenses liquidées pendant le premier semestre 1978 largement inférieur à celui des six premiers mois de 1977.

Tous ces éléments justifient les craintes que M. Dijoud, Secrétaire d'Etat aux Départements et Territoires d'Outre-Mer, a exprimées lors du débat devant le Sénat dans la séance du 17 octobre 1978 quand, dans la réponse à notre collègue Cherrier, il disait que :

« La Nouvelle-Calédonie lui apparaissait comme le territoire qui était le plus atteint par la crise la plus grave et sur lequel pesait la menace la plus pressante. »

3. — La population calédonienne et le problème mélanésien

Il existe un équilibre ethnique entre les populations d'origine française, et celles d'origine mélanésienne. Mais il faut tenir compte du fait que les populations européennes composées d'émigrants récents, venus parce qu'il y avait le nickel, sont profordément déçues, et qu'il faut les aider et les assister dans certains cas.

Il faut retenir:

- a) L'extrême jeunesse de la population qui pose le problème de sa scolarisation et surtout de lui trouver un emploi;
- b) Le fait que l'évolution démographique de la Nouvelle-Calédonie dépend dans une très grande mesure de l'immigration et maintenant de l'émigration.

Il convient, au sujet du problème mélanésien, d'évoquer le régime foncier qui est tout à fait typique dans ce pays.

Le droit coutumier foncier constitue pour le Mélanésien l'expression d'une solidarité tribale, et les intéressés le considérent comme intangible et ne souhaitent en aucune façon qu'il soit remis en question. Mais il faut reconnaître qu'une telle situation s'oppose à l'initiative individuelle et à toute tentative de promotion et de développement de la production agricole.

C'est la raison pour laquelle les Pouvoirs publics ont créé le FADIL (Fonds d'aide et de développement de l'intérieur et des îles).

4. — LES INSUFFISANCES DE L'ÉCONOMIE

Le nickel, que l'on peut considérer comme mono-activité étant donné l'importance qu'il prend dans l'économie de la Nouvelle Calédonie, entraîne des dérèglements, car les espérances sur l'avenir des développements de cette production sont largement démenties par les faits.

Beaucoup de colons européens, la plupart des habitants des îles Wallis et Futuna, qui étaient venus en Nouvelle-Calédonie attirés par une espérance d'extension de la capacité de production minière, se trouvent en situation difficile devant la récession.

Par voie de conséquence, les secteurs du logement, des produits manufacturés, du commerce, etc., souffrent également de ce phénomène.

Si l'on considère que du côté de l'agriculture la situation toute particulière que l'on rencontre en Nouvelle-Calédonie nuit au développement agricole, du côté mélanésien avec le système tribal, la population agricole est trop souvent une population de doubles actifs où l'agriculture constitue une semi-activité et où les notions de rendement et de productivité ne présentent pas une importance printordiale. Si bien que la Nouvelle-Calédonie n'arrive pas à se suffire à elle-même au point de vue alimentaire et les importations, en constante progression, représentent plus de 20 % des importations totales.

De même, les exportations traditionnelles, café, coprah, ont notablement diminué. On note toutefois en 1977 une amélioration de la production de viande, ce qui a permis de freiner légèrement les importations.

Enfin, la pêche est très artisanale et la production ne progresse pas.

CHAPITRE II

Les perspectives de développement économique de la Polynésie française.

1. — SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET STATUT

A 4500 kilomètres plus à l'Est, un ensemble de 107 îles constitue la Polynésie française.

La Polynésie française représente 4 000 kilomètres carrés de terres émergées, dispersées sur une superficie de 4 millions de kilomètres carrés et peuplées d'environ 140 000 habitants.

Le statut de la Polynésie française est défini par la loi du 12 juillet 1977; ses institutions comportent un Conseil de Gouvernement et une Assemblée territoriale.

2. — DÉMOGRAPHIE ET PROBLÈMES SOCIAUX

La Polynésie connaît une expansion démographique et un développement urbain exceptionnels.

Cette expansion est due en premier lieu à un accroissement démographique qui, s'il n'est pas accompagné d'une croissance économique parallèle, risque de poser de graves problèmes de surpeuplement et d'emploi dans le moyen terme.

En second lieu, on enregistre un mouvement de reflux de la population des îles vers Tahiti et Papeete.

Rappelons que le taux de progression annuel de la population est voisin de 3%.

La conséquence la plus immédiate de l'évolution de la démographie se situe au niveau de l'emploi et du chômage qui sont véritablement préoccupant.

Il faut tenir compte cependant du fait que les termes : emploi et chômage n'ont pas en Polynésie la même signification que dans un pays industrialisé.

Une partie de cette population polynésienne dans les îles et même dans les zones rurales de Tahiti vit encore en économie de subsistance: cueillette, troc, pêche peuvent pourvoir aux besoins les plus urgents d'un travailleur démuni d'emploi fixe. Celui-ci s'appuie également sur sa famille entendue au sens le plus large : celle-ci peut lui fournir logement, nourriture et, éventuellement, subsides financiers.

Le problème de l'enseignement ne se pose pas au niveau de la formation, mais au niveau des débouchés. En raison des rares débouchés et en dehors de l'aspect culturel, certains enseignants s'interrogent sur le bien-fondé de l'enseignement.

Si ce problème se pose en France, il est beaucoup plus aigu en Polynésie.

Au fur et à mesure où s'accroît le nombre de jeunes qui ont reçu un début d'enseignement, ceux-ci ne trouvent pas un emploi sur le marché du travail. En effet, les besoins du secteur privé sont infimes.

Par certains côtés on peut penser que l'enseignement comporte un aspect négatif dans la mesure où il draine vers Papeete des éléments que l'économie est incapable d'absorber.

3. - L'IMPLANTATION DU CENTRE D'EXPÉRIMENTATION ATOMIQUE

L'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique en 1962-1963 a eu sur le Territoire une répercussion considérable par les conséquences économiques qu'elle a entraînées et par la perturbation qu'elle a apportée au fonctionnement de la vie polynésienne en modifiant l'équilibre qui était déjà fragile.

Il s'agissait d'un organisme important, dispensateur de revenus, offrant du travail à un territoire qui n'était pas prêt à le recevoir.

Cette implantation a provoqué:

- l'arrivée d'un effectif métropolitain important (environ 10 000 personnes), disposant de revenus élevés et habitué à une consommation européenne, et par voie de conséquence, un afflux vers Papeete de gens des îles attirés par la possibilité de percevoir des salaires importants beaucoup plus élevés que le revenu tiré de leurs activités agricoles qu'ils abandonnent;
- un accroissement des ressources budgétaires dû essentiellement à l'accroissement des recettes provenant des droits à l'importation et des droits de douane :
 - un développement du commerce local;

- une modification profonde du mode de vie des populations polyresienne à Tahiti. Papecte et aux îles de la Société qui s'est modei, sur celui des métropolitains expatriés.

En définitive. l'économie pou « sienne a été profondément modi... e par l'implantation du Centre d'expérimentation atomique.

1. - Production Assisses

Le secteur rural occupe une faible place dans l'économie agricole polynesienne. Il n'intervient que pour 5 % environ dans la production intérieure brute du Territoire. Il ne satisfait que 15 % de la consommation alimentaire du territoire.

Les principaux secteurs agricoles sont : le coprah et ses dérivés, la vande et le café.

Le problème agricole est lié au problème foncier typique en Polynesie, où on trouve un système de l'indivision, système qui est différent d'un point de vue juridique de notre système d'indivision tel qu'il est caractérisé dans notre Code civil.

En Polynésie, les terres indivises sont des terres de famille sur lesquelles chaque membre de la communauté a des droits très précis de résidence et de culture. Il est délicat de porter un jugement sur le système complexe de l'indivision polynésienne.

Elle présente toutefois un avantage indéniable : celui de permettre le maintien de la propriété aux autochtones trop souvent sollicités et sensibles au prix sans cesse grandissant de la terre.

Mais, du point de vue agricole, elle fige la structure de la propriété et freine l'exploitation et la mise en valeur rationnelles des terres.

Pour les productions animales, les obstacles peuvent se réduire à un élément : le manque de surfaces planes d'un seul tenant et d'un statut foncier homogène qui permettent la production mécanisée de la seule céréale que Tahiti puisse techniquement produire : le maïs.

Le Territoire connaît une disproportion importante entre le poids de la *viande bovine* locale commercialisée et le tonnage de viande bovine importée: 159 tonnes produites pour 2 200 tonnes importées.

5. — ESPOIR MARITIME

A terme, c'est la mer qui constitue le véritable espoir de la Polynésie.

La zone économique des 200 milles autour des archipels, peut faire de cet archipel une véritable cité de la mer, au sens que les Grecs donnent au mot « cité », ce qui correspond d'ailleurs parfaitement aux traditions maritimes et aux racines de la civilisation polynésienne, d'où l'importance du droit à la mer qui a inquiété à juste titre les différents collègues intéressés.

Inquiétude que l'on retrouve aussi bien dans la question orale posée par notre collègue Millaud que dans les questions posées par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale.

Chacun se rallie à l'idée que les recherches en matière des ressources de la mer doivent être effectuées au bénéfice prioritaire du Territoire qui doit être associé aux opérations et qui pourra en exploiter le résultat.

Les données dont on dispose sur le plan mondial font apparaître que l'Océan Pacifique est une région importante de concentration de nodules polymétalliques.

La Polynésie française a souvent servi de base logistique pour les campagnes que le Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO) a faites dans le Pacifique.

Ces campagnes à larges mailles ont montré qu'il existait des champs peu étendus mais de teneurs élevées, ou des champs étendus mais de faible teneur qui ne peuvent actuellement être considérés comme des sites à exploiter dans une première étape.

D'après les informations actuelles, il n'est pus démontré que les gisements les plus riches qui pourraient être exploités se situeraient bien à l'intérieur de la zone économique des 200 milles.

Les études en matière de pêche sont poursuivies par le CNEXO et l'objectif à atteindre serait une production annuelle de 800 000 tonnes de bonites qui seraient pêchées selon la technique de la pêche à l'appât vivant.

L'aquaculture en est surtout au stade de recherches.

Plus de 5 tonnes de chevrettes ont été commercialisées en 1977.

Les autres productions seraient les crevettes pénéides et les huitres.

Enfin, la production de nacre et de perles de culture pourrait être accrue.

Pour toutes ces exploitations, il est à noter que les projets tardent à se concrétiser et l'action vigoureuse imaginative et réaliste de l'Etat est nécessaire pour soutenir et développer les initiatives déjà commencées.

6. - LE TOURISME

Le tourisme est considéré par de nombreux responsables polynésiens comme le secteur le plus apte à assurer un développement économique rapide du Territoire.

Le problème du tourisme est lié étroitement à celui du transport.

Il est bon d'imaginer à notre échelle l'étendue de l'archipel et per là même les difficultés pour résoudre les problèmes de transport.

Si nous plaquons la carte de la Polynésic sur celle de l'Europe, et si Tahiti se trouvait à la place de Paris. l'île la plus septentrionale scrait du côté de Stockholm, et la plus méridionale au large de Naples.

Cette image nous donne, à nous Français, la dimension et les difficultés que rencontrent les Polynésiens pour établir des relations entre leurs îles.

La progression du nombre des touristes est réelle, près de 92 000 en 1976. Mais ce chiffre est loin cependant de l'objectif du VII' Plan qui prévoyait la venue de 240 000 touristes.

Le taux de remplissage des hôtels est insuffisant, d'où les interventions multiples après la suppression de la desserte par Air France, qui laisse le quasi-monopole à l'UTA.

La Polynésie présente une caractéristique qui lui est propre. C'est la liaison intérieure entre ses îles. Il y a toutefois lieu d'être prudent sur les possibilités touristiques à terme de la Polynésie, et il scrait dangereux de les surestimer.

CHAPITRE III

Les autres territoires.

1. - ILES WALLIS ET FUTUNA

Situées entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie dont elles sont éloignées de 2 000 kilomètres, les îles Wallis et Futuna ont une superficie de 275 kilomètres carrés et sont peuplées de 9 000 habitants.

Le statut des îles Wallis et Futuna est fixé par la loi du 29 juillet 1961 avec un Chef de territoire et le Conseil territorial.

En 1977, l'archipel des îles Wallis et Futuna a bénéficié d'une liaison maritime régulière avec la Nouvelle-Calédonie.

Par ailleurs, la crise économique qui sévit dans ce dernier territoire a provoqué le retour de Wallisiens dans leur île d'origine. De ce fait, les importations du territoire ont sensiblement progressé, tout en demeurant très modestes, et la construction de logements s'est développée.

Divers travaux publics ont par ailleurs été entrepris, améliorant en particulier l'alimentation en eau des villages et les communications terrestres.

L'activité économique de ce territoire est limitée par la faiblesse de ses ressources. L'organisation économique est encore largement coutumière et orientée naturellement vers l'agriculture, l'élevage et la pêche.

Les ressources du territoire:

— l'agriculture : les produits locaux (igname, taro, kapé, banane, arbre à pain, coprah et manioc) sont autoconsommés.

Le territoire doit cependant importer des céréales (121 tonnes de riz et 272 tonnes de farine en 1977), contre 80 tonnes de riz et 277 tonnes de farine en 1976);

— l'élevage: une centaine de bovins, quelques centaines de chevaux, quelques milliers de volailles et près de dix mille porcs sont élevés sur l'île.

105 tonnes de viande congelée ou en conserve et 49 tonnes de poulets congelés ont été importées en 1977 :

- la pêche: le budget local et le FIDES aident à la construction de bateaux modernes. Ainsi, en 1977, 13 bateaux à moteur et 12 pirogues ont été armés;
- équipement du Territoire: la construction de logements en dur s'est fortement développée en 1977.

L'électrification de l'archipel se poursuit et l'émetteur de FR 3 est en cours de construction.

2. — LES NOUVELLES-HÉBRIDES

Les Nouvelles-Hébrides, à 600 kilomètres au Nord de la Nouvelle-Calédonie, comprennent environ quatre-vingts îles et îlots répartis sur un arc de cercle de 900 kilomètres.

L'île la plus vaste, Espiritu Santo, s'étend sur environ 5 000 kilomètres carrés et l'ensemble des terres couvre au total 12 000 kilomètres carrés.

La population est évaluée à près de 100 000 habitants.

Les Nouvelles-Hébrides ont actuellement le statut de condominium franco-britannique. Le principe de l'accès à la souveraineté y a été posé par la conférence franco-anglaise du 21 juillet 1977.

Ces territoires doivent en effet accéder à l'indépendance au plus tôt à la fin de l'année 1979 et au plus tard en 1980.

Dans cette perspective, un gouvernement autonome a été mis en place après avoir été désigné par l'Assemblée représentative élue difficilement le 29 novembre 1977.

La situation économique :

En 1977, l'activité économique a été plus soutenue qu'en 1976, notamment grâce au cours élevé auquel le coprah a pu être vendu durant le premier semestre.

Les recettes d'exportation ont également bénéficié d'un accroissement important. Les ventes de poisson congelé et la valeur ajoutée localement à ce produit pêché par des flottilles étrangères sont relativement faibles.

Le tourisme a accusé une progression sensible, qui se traduit au niveau de l'activité commerciale à Porto-Vila.

a) Les productions naturelles:

— le coprah : en 1977, les Nouvelles-Hébrides ont exporté 43 871 tonnes de coprah au lieu de 34 228 tonnes en 1976.

En raison de l'augmentation de 66 % du cours moyen pratiqué en 1977 par rapport à l'année précédente, les recettes d'exportation se sont accrues en un an de 112 %, passant de 521 à 1 107 F NH;

En 1977, une petite huilerie a été installée à Santo. Pour les six premiers mois de 1978, les exportations ont encore progressé de 3 %.

- b) Les autres productions agricoles :
- le cacao : la production s'est accrue de $35\,^\circ c$ en 1977 par rapport à 1976 (873 tonnes exportées en 1977 contre 649 tonnes en 1976).

A noter que, pour les six premiers mois de 1978, les exportations ont nettement baissé (-79%);

- le café : la production de café a augmenté de 104 % (51 tonnes exportées en 1977 contre 25 tonnes en 1976);
- l'élevage: l'année 1977 a été marquée par la baisse des exportations de 6 %, mais largement compensée par l'augmentation du prix de vente.

A noter qu'une modification de préparation de la viande à exporter est en cours d'application. Deux sociétés ont construit et exploitent à Santo un abattoir d'une capacité d'abattage de cinquante têtes par jour. L'exploitation a commencé en août 1978;

— la pêche: la pêche au thon est pratiquée à partir du port de Pallicolo dans l'île Espiritu Santo par une société de droit britannique à capitaux japonais majoritaires et australiens minoritaires, disposant d'un entrepôt frigorifique et d'une flottille de bateaux montés par des marins coréens et formosans.

Quantités exportées en 1977 : 9 997 tonnes contre 6 091 !onnes en 1976 ;

- la forêt et les activités minières : le manganèse exploité par la société Le Manganèse de Vaté, à capitaux français et australiens, a été exporté pour 27 533 tonnes en 1977 contre 45 208 tonnes en 1976;
- le tourisme : l'activité touristique s'est nettement developpée aux Nouvelles-Hébrides avec un nombre de touristes passant de 13 272 en 1976 à 19 997 en 1977.

Si l'équipement du pays se poursuit normalement, e. si la balance économique paraît satisfaisante, l'incertitude plane sur le sort de certains investissements privés du fait de l'évolution politique accélérée de ce pays. Les investissements français sont surtout concentrés dans le secteur agricole et foncier qui fait l'objet de revendications de la part de la majorité mélanésienne.

Les Anglo-Saxons paraissent mieux placés dans le commerce le secteur touristique, et l'objectif du Gouvernement doit tendre à assurer à terme le maintien d'une présence économique et culturelle de la France.

3. — LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

Les terres australes et antarctiques françaises forment le dernier Territoire d'Outre-Mer.

Ces terres constituent un élément important de notre patrimoine, et principalement celles situées au Nord des îles Kerguelen, qui sont un relais entre les territoires de l'Océan Indien et l'antarctique.

En dehors des techniciens et des savants appelés à y séjourner, elles n'abritent aucune population permanente.

L'importance économique des TAAF est liée aux possibilités offertes à la pêche et à l'exploitation des océans dans la zone économique exclusive.

Résultat des campagnes : évolution des contingents autorisés :

a) Saint-Paul et Amsterdam:

A la suite de l'appauvrissement des stocks de langoustes qui a été constaté de 1972 à 1975, l'administration a été conduite à réduire le niveau des contingents de pêche qui étaient alors autorisés (300 tonnes à 350 tonnes de queues de langoustes).

Les mesures qui ont été prises en 1976 avec l'appui scientifique du Muséum national d'histoire naturelle ont permis une régénération progressive des stocks et il a été possible de relever les contingents autorisés au fur et à mesure des résultats ou du déroulement des campagnes.

Campagnes et contingents (en queues de langoustes):

- 1975-1976: 90 tonnes;
- 1976-1977: 110 tonnes;
- 1977-1978: 130 tonnes, puis 140 tonnes en cours de campagne;
 - 1978-1979: 150 tonnes (prévision).

Les prises effectuées ont respecté ces contingents.

La pêche des poissons a fait l'objet d'un contingent pour la première fois au cours de la campagne 1976-1977. Il a été fixé à 150 tonnes. Il a été réduit à 120 tonnes en 1977-1978. Pour 1977-1978, le contingent n'a été maintenu que pour le cabot à hauteur de 30 tonnes, les prises des autres espèces étant libres.

b) Kerguelen:

La pêche des poissons dans les eaux au large des îles Kerguelen est quasi exclusivement le lait des armements soviétiques et japonais.

Les statistiques fournies par les autorités soviétiques et japonaises pour les prises effectuées dans la zone économique autour des Kerguelen font apparaître les résultats suivants:

,
•
476 tonnes.
1 667 tonnes.

On remarque que l'effort de pêche est cyclique : une année de fort prélèvement, deux années de repos des stocks

C'est la raison pour laquelle, après la création d'une zone économique au large des côtes des Kerguelen, le 3 février 1978, il a été notifié notamment aux autorités soviétiques que la campagne de pêche pour 1978 se terminerait au mois de juin, compte tenu du nombre de navires sur cette zone depuis le début de l'année et des prises qu'ils ont dû effectuer afin de sauvegarder les stocks.

Parallèlement à ces mesures, il a paru nécessaire de mettre à l'étude les conditions dans lesquelles les armements français pourraient exploiter cette ressource.

La procédure proposée est celle de la constitution d'une société civile d'étude associant des armements français et les administrations compétentes en vue de définir les conditions techniques, financières et réglementaires de leur exploitation dans un cadre français.

Perspectives de mise en valeur économique du Territoire.

a) Les ressources vivantes:

La pêche maritime offre indéniablement des perspectives comme les chiffres énoncés ci-dessus le démontrent, à condition que puissent être surmontés un certain nombre de handicaps qui résultent de l'éloignement.

L'aquaculture des saumons et des truites de mer est actuellement expérimentée dans les eaux de Kerquelen. La réussite de cette expérience représenterait un produit exportable à haute valeur marchande qui réduirait considérablement la part relative au transport et au conditionnement dans les coûts de revient.

Il faut signaler, pour mémoire, les champs d'algues marines qui pourraient constituer, sous réserve d'études approfondies, une matière première pour l'industrie chimique.

L'élevage des moutons permet quelques exportations vers la Réunion et l'île Maurice et semble une activité susceptible d'être valorisée.

b) Les ressources minérales:

Il faut noter à ce sujet, une fois que la technologie le permettra, l'exploitation, puis, si les résultats sont favorables, l'exportation d'hydrocarbures à partir du plateau continental au large de Kerguelen qui présente une structure géologique qui peut être intéressante.

Il est trop tôt, par contre, pour dire si les zones économiques autour des Terres australes françaises peuvent contenir des gisements exploitables de nodules polymétalliques.

4. — LES ÎLES ÉPARSES DE L'OCÉAN INDIEN

Dans l'océan Indien, les îles Tromelin, Glorieuse, Juan de Nova Europe et Bassas de India forment un Territoire plus communément appelé îles éparses de l'océan Indien.

Ces quatre îles entourent Madagascar; l'île Glorieuse au Nord, Juan de Nova Europe et Bassas de India à l'Ouest, Tromclin au Nord-Est.

Elles sont placées sous la juridiction du préfet de la Réunion.

Si ces îles n'entretiennent aucune population permanente, deux possibilités d'avenir s'offrent à elles :

- le tourisme;
- la pêche.

Si pour le tourisme aucun projet ne semble actuellement à l'ordre du jour, pour la pêche, il faudra que soient levées les réactions et les contestations de Madagascar vis-à-vis de la souveraineté de la France sur ces îles.

TROISIEME PARTIE

EXAMEN DES CREDITS

Il est très difficile de porter un jugement global sur l'effort de l'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer, car les sommes inscrites au budget de ces territoires n'en représentent qu'une faible partie.

Le reste figurant aux fascicules de divers Ministères techniques qui interviennent dans ces territoires.

Déjà l'année dernière, le rapporteur à l'Assemblée nationale de la Production et des Echanges avait signalé la difficulté de retrouver, dans le document annexé, l'effort budgétaire de l'Etat.

Crédits gérés par le Secrétaire d'Etat aux Territoires d'Outre-Mer:

CHAPITRE IT

Dépenses ordinaires.

1978: 334,2 millions de francs; 1979: 230,2 millions de francs.

Soit moins 31.1 %.

1. — Moyens des services

Ces dépenses seront en nette régression en 1979. Cela est dû pour l'essentiel au transfert vers d'autres Ministères de dotations inscrites justil à présent au budget des Territoires d'Outre-Mer.

Il s'agit:

- des services de police dans les Territoires d'Outre-Mer, pris en charge désormais par le Ministère de l'Intérieur (incidence en 1979: 44,7 millions de francs);
- des agents des corps de l'Etat affectés en Polynésie française qui relèveront désormais de différents Ministères techniques (incidence: 95,7 millions de francs);
- des crédits relatifs au Territoire des Afars et des Issas devenu indépendant en 1977 (incidence : 17,8 millions de francs).

Ces transferts sont partiellement compensés par la création de quarante-trois emplois de police administrative (+ 7,2 millions de francs) et du passage de 80 % à 100 % de la prise en charge par les administrations centrales des agents des corps de l'Etat en Polynésie (+ 21,6 millions de francs).

2. — Interventions de l'Etat

L'essentiel de ces crédits consiste en subventions aux budgets locaux. Celles-ci passent de 126,1 à 136.1 millions de francs, soit une augmentation de 7,9 %.

CHAPITRE II

Dépenses en capital.

- 1. Les crédits de paiement passent de 108,7 à 112,5 millions de francs, soit une augmentation de 3,5 %.
- 2. Les autorisations de programme passent de 87,6 à 103.9 millions de francs, soit une augmentation de 18,2 %.

Il convient enfin de situer les crédits du budget des Territoires d'Outre-Mer dans l'ensemble des crédits des Ministères techniques.

En 1979, le budget des Territoires d'Outre-Mer représentera 16,1 % des dépenses civiles en faveur de ces Territoires.

Celles-ci s'élèveront à 2 127,7 millions de francs, dont 791,6 millions au titre du Ministère de la Défense, 493,8 millions au titre du Ministère de l'Education et 236,3 millions au titre du Ministère du Budget et de l'Economie.

Un essai de regroupement à la totalité figure dans le tableau n° 1 annexé au rapport.

Il est toutesois très difficile de faire des comparaisons d'une année sur l'autre, certains crédits n'ont plus de raison de figurer l'année suivante si les travaux sont effectués.

Notons cependant que la masse globale progressera de 5,45 %, en dépit de l'accession à l'indépendance de Djibouti.

Il nous paraît plus important d'étudier avec un soin particulier, les crédits du FIDES (Fonds d'investissement pour le développement économique et social).

L'enveloppe budgétaire globale du FIDES, qui est proposée au Parlement, s'élève à 90 160 millions de francs avec 60 060 millions de francs à la Section générale et 24 100 millions de francs à la Section des Territoires; ce qui correspond à une augmentation de 19,95 % par rapport à 1978.

Les grandes orientations seront les suivantes:

Equipement des communes de la Nouvelle-Calédonie. Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des	10	500	000
îles de Nouvelle-Calédonie	3	000	000
Equipement des communes de Polynésie française	11	500	000
Nouvelles-Hébrides	5	000	000
Terres australes et antarctiques françaises	3	000	000
Œuvres privées	1	500	000
Equipement sportif et culturel		500	000
Actions économiques et sociales	29	060	000
Etudes	2	000	000
Polynésie française, programme territorial	12	000	000
Nouvelle-Calédonie, programme territorial	8	500	000
Wallis et Futuna, programme territorial	3	500	000
Réserve		100	000

A noter l'état d'avancement des projets de réforme concernant l'allégement de ce Fonds.

A partir de 1978, le Comité directeur a décidé qu'en ce qui concerne la tranche « Equipement des communes » de la Section générale, seul un programme annuel par Territoire serait examiné.

A charge par le chef de territoire de fournir en fin d'année la répartition définitive de ces crédits et le compte rendu d'exécution des opérations programmées.

Cette réforme présente un double avantage :

- 1. Elle évite tout d'abord de faire décider à Paris du financement individualisé d'opérations d'équipement dont le montant est par ailleurs très faible;
- 2° Elle permet d'utiliser au mieux les crédits de paiement délégués en fonction des nécessités locales.

Il en résulte une accélération sensible de la procédure.

En annexe n° 2 nous avons relevé la question présentée devant la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, et la réponse qui a été faite en ce qui concerne la répartition des deux sections du FIDES.

En annexe n° 3, la réponse qui a été faite devant la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale au sujet de l'aide de l'Etat aux communes des Territoires du Pacifique.

CONCLUSION

Je laisserai au Secrétaire d'Etat le soin de conclure ce rapport, en relevant les lignes directrices de sa politique, lignes définies lors de son intervention devant nos collègues du Sénat au cours du débat au Sénat le 17 octobre dernier.

L'idée force est que la politique de la France n'est pas, et ne sera pas, une politique d'abandon.

Elle consiste en trois aspects:

- a) Renforcer les liens en confortant les sentiment d'appartenance des populations de ces territoires à la communauté française.
 - b) Satisfaire l'intérêt légitime des populations;
- c) L'attachement de ces populations à la France qui doit être ressenti clairement, aussi bien par elles-mêmes, que par nos compatriotes métropolitains, et par l'opinion publique internationale comme l'expression constante d'un libre choix.

Puissent les suggestions formulées dans ce rapport, aider à la mise en place de cette politique, et des moyens financiers renforcés être mis à la disposition du Secrétariat d'Etat aux DOM-TOM, pour mener à bien cette politique.

EXAMEN EN COMMISSION

La Commission des Affaires économiques et du Plan a procédé lors de sa réunion du 7 novembre 1978 à l'examen des crédits consacrés par le projet de loi de finances pour 1979 aux Territoires d'Outre-Mer.

M. Mossion a exposé les principaux développements du rapport pour avis consacré au budget des Territoires d'Outre-Mer.

Le rapporteur a tout d'abord procédé à une présentation de la situation géographique et du statut politique des TOM. Plusieurs problèmes communs conditionnent le développement des Territoires d'Outre-Mer:

- l'amélioration des liaisons aériennes qui peut permettre l'affirmation de leur vocation touristique;
- la mise en valeur agricole qui doit favoriser une diminution de la dépendance alimentaire des territoires;
- la diversification des activités industrielles en Nouvelle-Calédonie où la crise du nickel illustre les risques liés à une économie de mono-industrie;
- la pêche peut être considérablement développée dans l'ensemble des TOM, notamment la pêche en haute mer; l'utilisation des ressources de la zone économique exclusive doit être renforcée.

D'une manière générale, la promotion des activités économiques dans les TOM doit être entreprise dans le cadre de programmes globaux et pluriannuels et orientée vers la satisfaction des marchés locaux et de proximité.

Le rapporteur a ensuite présenté l'effort budgétaire qui sera consenti par l'Etat en 1979 en faveur des TOM: l'ensemble des dépenses publiques progressera de 5,45% en 1979 par rapport à l'année précédente.

En réponse aux interventions de MM. Parmantier, Laucournet et Millaud, le rapporteur a confirmé la nécessité d'une amélioration des liaisons aériennes et d'un renforcement de la formation professionnelle; il a souligné que la mise en valeur des ressources locales n'était souvent pas à la mesure des potentialités naturelles.

La commission a adopté à l'unanimité les conclusions du rapport présenté par M. Mossion et a donné un avis favorable à l'adoption des crédits des Territoires d'Outre-Mer.

ANNEXES

ANNEXE Nº 1

RECAPITULATION DE L'EFFORT BUDGETAIRE CONSACRE AUX TERRITOIRES D'OUTRE-MER

(Crédits de paiement.)

MINISTERES	1978	1979	EVOLUTION en pourcentage.
	(En millions		
1 Dépenses civiles (hors budget des	,		
TOM)	768 796	900 943	+ 17,19
Education	416 174	493 760	+ 18,64
Charges communes (pensions)	164 600	180 600	+ 9,72
Aviation civile	98 809	102 641	+ 3,88
Postes et Télécommunications	31 000	33 000	+ 6,45
Justice		25 237	+ 11,38
Anciens combattants	17 317	19 060	+ 10,06
Santé	***	39 631	+ 257,35
Marine marchande	4 919	4 414	- 11,44
Jeunesse et sports	2 228	2 600	+ 16,70
2. — Dépenses militaires	718 350	791 548	+ 10,20
Forces terrestres	173 048	185 621	+ 7,28
Marine	358 187	400 097	+ 11,70
Air	45 650	49 661	+ 8,79
Gendarmerie	102 368	116 119	+ 13,43
Section commune	39 097	40 050	+ 2,43
3. — Budget des Territoires d'Outre Ner.	442 9	342 7	- 22,62
Total général	1 930 046	2 034 191	+ 5,45

ANNEXE N° 2

REPARTITION PREVISIONNELLE DES DEUX SECTIONS DU FIDES EN REPONSE A LA QUESTION N° 67 POSEE DEVANT LA COMMISSION DES FINANCES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

La répartition arrêtée lors de la préparation du projet de budget pour 1979 et soumise au Paric nent s'analyse comme suit :

Section générale :

- équipement des communes de Nouvelle-Calédonie : 1978, 9,5 ; 1979, 10,5.

Cette majoration, certes relative, marque la volonté de faire face à la crise économique qui frappe le territoire, grâce à une relance des dépenses d'équipement financées par l'Etat;

- FADIL (Fonds d'aide et de développement de l'intérieur et des iles): 1978, 2,5 : 1979, 3.

L'augmentation des crédits d'une année sur l'autre se justifie pour les mêmes raisons que précédemment;

- équipement des communes de Polynésie française: 1978, 11,5; 1979, 11,5.

L'effort de l'Etat pour les communes de Polynésie, supérieur depuis plusieurs années à celui consenti en faveur des municipalités néo-calédonlennes, est maintenu en francs courants:

- Nouvelles-Hébrides: 1978, 5; 1979, 5;
- Terres australes et antarctiques françaises: 1978, 2,8; 1979: 3;
- œuvres privées : 1978, 1,5 ; 1979, 1,5 ;
- équipement sportif et culturel : 1978, 0,5 ; 1979, 0,5 ; Ces quatre lignes sont reconduites ;
- actions économiques et sociales : 1978, 16 ; 1979, 29,060.

Cette augmentation de 13,060 millions de francs de la dotation a été destinée, dès le début de la procédure budgétaire, à fournir un effort particulier en faveur de la Nouvelle-Calédonie.

-- études : 1978, 2,76 ; 1979, 2.

Cette réduction de dotation traduit une volonté d'économie supplémentaire sur une ligne déjà fort mince.

Section locale:

- -- Polynésie française: 1978, 12; 1979, 12;
- Nouvelle-Calédonie: 1978, 7,5; 1979, 8,5;
- Wallis et Futuna: 1978, 3,5; 1979, 3,5;
- réserve : 1978, 01 : 1979, 0.1.

Les dotations sont reconduites à l'exception de celle de la Nouvelle-Calédonie. Ce Territoire connaît en effet une situation grave liée à la récession des exportations du nickel aussi bien en volume (— 47 % en un an), qu'en valeur du fait de la chute du dollar.

Cette réduction des exportations provoque une double crise:

- financière, car le budget territorial, alimenté principalement par les droits de douanes, ne dispose plus de ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses (déficits cumulés de 90 millions de francs à la fin de 1977);
- économique, la masse salariale distribuée par la société Le Nickel sera réduite de 12 % en valeur en 1978 par rapport à 1977.

Si le principe d'une intervention financière de l'Etat était arrêté dès les premiers mois de l'année pour effectuer une relance de l'activité économique par la dépense publique, ses modalités et son montant dépendraient d'une appréciation sur place de la situation.

Pour accompagner les interventions que les différents Ministères consentiront en Nouvelle-Calédonie en 1979, le Secrétaire d'Etat a estimé souhaitable, et a annoncé le 3 juillet, au cours de son voyage en Nouvelle-Calédonie, un doublement du FIDES au profit de ce Territoire aim d'obtenir un effet multiplicateur suffisant.

Ce doublement sera obtenu comme suit (millions de francs):

Section générale: équipement des communes: 1978, 9,5; 1979, 10,5;

Section locale: 1978, 7.5: 1979, 8.5:

Dotation exceptionnelle prélevée sur la ligne « Actions économiques et sociales » : 1979, 15,

Soit: 1978, 17; 1979, 34.

Soit une augmentiaion de 100 %.

ANNEXE N: 3

MODALITES DE L'AIDE DE L'ETAT AUX COMMUNES DES TERRITOIRES DU PACIFIQUE

Réponse à la question n° 8 posée devant la Commission des Leis constitutionnelles de l'Assemblée Nationale.

L'aide de l'Etat aux communes des Territoires du Pacifique est mise en œuvre selon les trois modalités suivantes :

- subvention du budget des Territoires d'Outre-Mer au Fonds intercommunal de pérfquation (FIP) conformément aux dispositions des lois du 9 juillet 1977 et du 29 décembre 1977 qui ont modifié le régime communal en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française;
 - subvention d'équipement par l'intermédiaire de la Section générale du FIDES;
- autres subventions d'équipement versées par les Ministères techniques (Intérieur, Jeunesse et Sports, Education...).

Les subventions versées par le FIDES s'élèveront en 1978 à :

- 11,1 millions de francs pour la Nouvelle-Calédonie ;
- 12,9 millions de francs pour la Polynésie française.

Le montan tdes subventions d'équipement que les différents Ministères prévoient de verser en 1978 aux communes n'est pas encore définitif. Il peut être simplement précisé que les chiffres portés dans les budgets primitfis 1978 des communes est de 2,8 millions de francs pour la Nouvelle-Calédonie, et 3,2 millions de francs pour la Polynéaie française.

Il est enfin signalé que le projet de budget 1979 prévoit l'attribution d'une contribution du budget des Territoires d'Outre-Mer d'un montant de 3,3 millions de francs aux communes de Nouvelle-Calédonie dont la situation est particulièrement difficile.

L'Etat ne fournit pas d'aide en personnel et ne contribue pas directement aux dépenses de personnel. En matière de formation de personnel communal, le FIDES est cependant intervenu en 1978.

Un ronforcement des moyens dans ce dernier domaine est actuellement à l'étude dans le cadre de la préparation du texte de loi modifiant le régime communal dans ls deux territoires, lequel prévoit l'application au bénéfice des communes du Pacifique du nouveau régime de la dotation globale de fonctionnement.